

avis avant saisie d'un huissier de justice

Par pigache, le 27/12/2010 à 17:00

bonjour,

j'ai trouvée dans ma boite aux lettres un avis avant saisie d'un huissier de justice pour un pv que j'ai contesté, puisque je n'étais pas la conductrice au moment des faits. je n 'ai pas obtenue satisfaction, un huissier m'a envoyé un courrier me disant qu'il était mandaté par le trésor public pour recouvrir la somme de 431,28 euro.

ceci en aout, en septembre , j'ai reçue un dernier avis amiable, en octobre, j'ai reçue un autre courrier; je précise qu'à chaque fois il me menace de saisie du véhicule, du mobilier, compte bancaire. ce que je trouve bizarre, c'est que sur l'avis retrouvé dans ma boite est indiqué: je me suis présenté à votre domicile pour practiquer une saisie de votre mobilier et qu'il me donnait jusqu'au lendemain midi pour me présenter à son étude. je n'ai jamais eu de titre exécutoire de sa part, que dois-je penser et craindre de sa part; que dois-je faire.je pense que ces menaces sont pour m'intimider.

Par razor2, le 05/01/2011 à 11:51

Bonjour, vous n'avez rien à craindre de l'huissier. Ses menaces n'ont aucun fondement puisqu'il est mandaté par le trésor public pour tenter de recouvrer "à l'amiable" les sommes dues. Il ne peut donc rien vous saisir du tout..

Il faut vous rapprocher directement du Trésor Public afin de régler votre dette, ou bien prendre contact avec l'Officier du Ministère Public du lieu de l'infraction pour savoir pourquoi il n'a pas pris en compte votre contestation et a donc émit le titre exécutoire que tente de recouvrer le Trésor Public.